



Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

AVENANT AU CONTRAT GROUPE N°42310566Q

**Pour les agents, titulaires et stagiaires affiliés à la C.N.R.A.C.L.
et les agents titulaires et stagiaires affiliés à l'I.R.C.A.N.T.E.C.**

Entre :

**Centre de Gestion de la Fonction Publique de la HAUTE SAVOIE
55 Rue du Val Vert
CS 30138 – Seynod
74600 ANNECY**

Le souscripteur

N° SIRET : 287 412 019 00021

Représenté par son Président

Ci-après dénommé le Centre de Gestion

Et :

**Groupama Rhône-Alpes-Auvergne
Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles
50 Rue de Saint-Cyr
69251 LYON Cedex 09**

Ci-après dénommé l'Assureur

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

Préambule :

Le Centre de Gestion a souscrit à effet du 1^{er} janvier 2023 un contrat groupe d'assurance statutaire couvrant les obligations statutaires des employeurs publics dans le cadre de la protection sociale de leurs agents.

Les conditions de prise en charge sont revues suite aux évolutions réglementaires intervenues dans le cadre de la réforme des retraites du 14 avril 2023, et conformément aux articles R.2194-3 et R.2194-4 du code de la commande publique.

Objet du présent avenant :

Le présent avenant a pour objet d'assurer la mise en conformité du contrat groupe d'assurance statutaire avec les dispositions réglementaires précédemment énoncées.

Les conditions de mise en œuvre des garanties sont impactées par le texte susvisé.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2024, votre contrat groupe d'assurance statutaire tient compte de ces nouvelles modalités à l'égard des agents affiliés à la CNRACL et IRCANTEC.

L'ensemble des taux de cotisation sera majoré de 3% au 1^{er} janvier 2025, en conformité avec cette réforme.

Contrat Groupe n°42310566Q

Groupama Rhône-Alpes Auvergne – Pôle Collectivités

50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - Tél. 09.74.50.31.46 - www.groupama-raa.fr

Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des Certificats Mutualistes - Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09



Ainsi, les nouveaux taux applicables seront les suivants :

- Pour la tranche ferme – Collectivités jusqu'à 29 agents CNRACL inclus :

GARANTIES	TAUX
Décès, Accidents ou maladies imputables au service, Longue maladie et la maladie longue durée, Maternité, paternité et adoption, Maladie ordinaire avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt**, Temps partiel thérapeutique sans arrêt préalable avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt**	7,16%
Décès, Accidents ou maladies imputables au service, Longue maladie et la maladie longue durée, Maternité, paternité et adoption, Maladie ordinaire avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt**, Temps partiel thérapeutique sans arrêt préalable avec une franchise de 15 jours fermes par arrêt**	6,93%
Décès, Accidents ou maladies imputables au service, Longue maladie et la maladie longue durée, Maternité, paternité et adoption Maladie ordinaire avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt**, Temps partiel thérapeutique sans arrêt préalable avec une franchise de 30 jours fermes par arrêt**	6,51%
Décès, Accidents ou maladies imputables au service, Longue maladie et la maladie longue durée, Maternité, paternité et adoption, Maladie ordinaire, Temps partiel thérapeutique sans arrêt préalable Avec une franchise de 30 jour ferme par arrêt pour l'ensemble des IJ **	5,46%

- Pour les agents IRCANTEC :

GARANTIES	TAUX
Les accidents ou maladies imputables au service, la maladie grave, la maternité, la paternité et l'adoption, la maladie ordinaire, temps partiel thérapeutique avec une franchise de 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire ou temps partiel thérapeutique sans arrêt préalable	1,13%

- Pour les tranches conditionnelles – agents CNRACL :

Le taux en vigueur sera majoré de 3% à compter du 1^{er} janvier 2025.

Contrat Groupe n°42310566Q



Groupama
RHÔNE-ALPES AUVERGNE

Les autres dispositions du contrat demeurent inchangées.

Fait en 2 exemplaires originaux le 26/10/2023 à Lyon,

Pour le Centre de Gestion



Pour l'Assureur

Romain JANDARD
Souscripteur marchés publics
Le Marché des Collectivités



Groupama Rhône Alpes Auvergne
Pôle Collectivités
50 Rue de St CYR 69009 LYON

Tél : 09 74 50 31 46

SIRET : 779 838 366 00028

Entreprise régie par le Code des assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
(ACPR) située

4 place de Budapest – CS 92459 – 75436 Paris Cedex 09

*

**

Le contrat est géré pour le compte de l'Assureur par Siaci Saint Honoré — Vivinter
Vivinter Siaci Saint Honoré
Société de courtage en assurances

Contrat Groupe n°42310566Q

Groupama Rhône-Alpes Auvergne – Pôle Collectivités

50 rue de Saint-Cyr - 69251 Lyon cedex 09 - Tél. 09.74.50.31.46 - www.groupama-raa.fr

Caisse régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles de Rhône-Alpes Auvergne - 779 838 366 RCS Lyon - Emetteur des Certificats Mutualistes - Entreprise régie par le Code des Assurances et soumise à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09

